

- Actualité P.1
- Où retrouver les principales dispositions du projet de loi ? P.1 et P.2
- La réforme en 7 points P.2

Edito

Le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique a été présenté dans un ensemble de trois textes en Conseil des Ministres, le mercredi 10 avril par la Ministre de la Réforme de l'Etat Marylise Lebranchu. Ces trois textes portent :

- **Projet de loi n°1 sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles** [[lien](#)],
- **Projet de loi n°2 sur la mobilisation des Régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires** [[lien](#)],
- **Projet de loi n°3 sur le développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale** [[lien](#)].

A noter que l'ensemble des dispositions transport sont rassemblées dans ce 3e projet de loi.

Sur le fond et sous réserve d'analyse juridique détaillée, ce découpage en trois textes, ne changent rien au contenu même de la version présentée au Conseil d'Etat (CE). Ces projets de loi seront déposés ensemble devant le Sénat, il suivront ensuite un parcours législatif autonome. Le premier projet sera présenté en séance le 27 mai. L'objectif est d'adopter ces trois textes avant mars 2014, malgré un contexte difficile.

Où retrouver les principales dispositions du projet de loi

Dispositions relatives aux transports	Version du CE 07/03/13	Version Conseil des Ministres		
		Projet loi n°1	Projet loi n°2	Projet loi n°3
Transport ferroviaire	Art. 5 à 6			Art. 1 à 2
Transport routier	Art. 7			Art. 3
Schéma régionaux de l'intermodalité	Art. 8 à 9			Art. 4 à 5
Transport aérien	Art. 10 à 11			Art. 6
Autorités organisatrices de mobilité durable (compétence, autopartage, covoiturage, VLS...)	Art. 32 à 33			Art. 12 à 14

Dispositions relatives à la gouvernance territoriale	Version du CE 07/03/13	Version Conseil des Ministres		
		Projet loi n°1	Projet loi n°2	Projet loi n°3
Clause de compétence générale	Art. 45	Art. 1 à 2		
Création des Conférence territoriale de l'action publique, gestion de la coordination entre collectivités territoriales	Art. 47	Art. 4		
Etablissement public foncier (clarification des compétences et transfert)	Art. 39	Art. 45		
Identification des chefs de file	Art. 46	Art. 3		
Pacte de gouvernance territoriale, contrôle,	Art. 48 à 53	Art. 5 à 9		
Haut Conseil des Territoires	Art. 54 à 55			Art. 40 à 41
Maitrise de la politique normative dans les politiques décentralisées et partenariales	Art. 56			Art. 42
Actions extérieures des collectivités territoriales	Art. 57			Art. 43
Transfert des agents de l'Etat et compensation des transferts	Art. 112 à 123	Art. 46 à 55	Art. 24 à 35	Art. 44 à 54
Clarification du droit	Art. 124			Art. 55

Merci de nous faire connaître vos souhaits concernant cette lettre !

Contactez-nous à :
contact@movable.fr
Site internet :
www.movable.fr

Movable
Hôtel de CUB
Esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux Cedex

Téléphone et Fax :
05.56.24.43.93

suites

Dispositions relatives aux Régions	Version du CE* 07/03/13	Version Conseil des Ministres		
		Projet loi n°1	Projet loi n°2	Projet loi n°3
Compétence des collectivités en matière de développement économique	Art. 1 à 3		Art. 2	
Gestion des fonds européens	Art. 4		Art. 3	
Formation professionnelle, apprentissage, orientation, enseignement supérieur et recherche	Art. 15 à 27		Art. 4 à 16	
Logement étudiant	Art. 28			Art. 8
Langues régionales	Art. 29			Art. 9

Dispositions relatives aux Départements	Version du CE* 07/03/13	Version Conseil des Ministres		
		Projet loi n°1	Projet loi n°2	Projet loi n°3
Ingénierie territoriale	Art. 40		Art. 17	
Accessibilité des services au public	Art. 41 à 44		Art. 18 à 20	
Aménagement numérique des territoires	Art. 13 à 14		Art. 22 à 23	
Etablissement et service d'aide par le travail	Art. 30 à 31			Art. 10 à 11

Dispositions relatives aux Communes	Version du CE* 07/03/13	Version Conseil des Ministres		
		Projet loi n°1	Projet loi n°2	Projet loi n°3
Métropole de Paris	Art. 75 à 84	Art. 10 à 19		
Métropole de Lyon	Art. 85 à 93	Art. 20 à 29		
Métropole d'Aix-Marseille-Provence	Art. 94 à 95	Art. 30		
Métropole : création, transfert de compétence (de plein droit, facultatives)	Art. 96 à 99	Art. 31 à 33		
Conseil de territoire	Art. 109	Art. 34		
Pouvoir de police spécial lié à l'assainissement	Art. 58	Art. 35		
Pouvoir de police spécial lié à la circulation et aux taxis	Art. 59 à 61	Art. 36 à 38		
Service commun entre les communes et la métropole	Art. 70 à 71	Art. 39 à 44		
Energie	Art. 35			Art. 15
Gestion des milieux aquatiques (prévention du risque inondation)	Art. 36			Art. 16 à 17
Amélioration de la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales	Art. 102 à 107			Art. 18 à 22
Fonctionnement des assemblées locales et renforcement de la participation des citoyens à la vie locale	Art. 108 à 111			Art. 23 à 29
Dynamique territoriale : renforcement de l'intégration communautaire	Art. 62 à 70			Art. 30 à 39

La réforme en 7 points :

Le projet de loi, au travers des trois textes se rassemble en sept points :

1. la croissance et la compétitivité
2. **l'emploi et la jeunesse**
3. la solidarité territoriale, sociale et environnementale
4. **l'accès de tous aux services publics**
5. une action publique plus efficace, adaptée à la diversité des territoires
6. **une action publique moins coûteuse grâce à de l'incitation**
7. une action publique plus transparente et plus démocratique